



**Mémoire présenté au gouvernement du Canada  
dans le cadre des consultations menées auprès des Canadiens  
sur la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain  
avec les États-Unis et le Mexique**

**Comptables professionnels agréés du Canada**

**Juillet 2017**

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est heureuse de présenter ses commentaires dans le cadre des consultations publiques que mène le gouvernement du Canada sur la renégociation et la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le Canada n'est pas l'instigateur de cette renégociation, mais celle-ci constitue néanmoins une belle occasion de mettre à jour et de renforcer ce traité, qui a eu des incidences véritablement transformatrices en intégrant l'économie nord-américaine et en positionnant avantageusement le continent à l'échelle mondiale.

CPA Canada est l'organisation nationale de la nouvelle profession comptable unifiée du Canada. Forte de plus de 210 000 professionnels comptables au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des organisations comptables les plus importantes et les plus respectées du monde. La profession canadienne de CPA réunit les détenteurs des titres de trois organisations comptables d'origine, soit les comptables agréés, les comptables en management accrédités et les comptables généraux accrédités.

CPA Canada défend l'idéal canadien de saine gestion, lequel est axé sur la croissance durable, la compassion et le développement social. C'est cette approche qui sous-tend les présents commentaires. L'ALENA a touché, de près ou de loin, tous les Canadiens, et les négociations en cours auront incontestablement des conséquences pour notre économie et notre qualité de vie. L'accord est toutefois particulièrement important pour les gens d'affaires et les fournisseurs de services professionnels qui exercent des activités dans plus d'un pays d'Amérique du Nord. Notre organisation mène actuellement ses propres consultations sur le sujet auprès de différentes catégories de membres et compte bientôt présenter au gouvernement des commentaires détaillés sur l'incidence de la renégociation de l'accord sur notre profession. À ce stade-ci, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de soumettre un mémoire pour traiter brièvement des répercussions plus générales de cette renégociation sur les entreprises et la société canadiennes.

### **Intégration de l'économie nord-américaine**

CPA Canada est heureuse de voir que la renégociation de l'ALENA sera un processus trilatéral, malgré l'incertitude initiale à ce propos. L'ALENA a eu pour principal avantage de permettre aux entreprises de structurer leurs activités de façon à tirer parti des forces de chaque partenaire au traité afin que chacun puisse accroître sa compétitivité. Par conséquent, de nombreuses entreprises et chaînes logistiques sont entièrement intégrées dans les trois pays; un accord trilatéral est donc nécessaire pour assurer la continuité des activités commerciales et pour préserver les avantages concurrentiels qui en découlent.

On s'attend à ce que l'administration américaine cherche avant tout, dans le cadre de ces négociations, à améliorer la balance commerciale du pays. Or, comme le fait remarquer le Peterson Institute for International Economics, les trois pays signataires de l'ALENA accusent, à l'échelle mondiale, un déficit du compte courant (en proportion du PIB, ce déficit est plus grand au Canada et au Mexique qu'aux États-Unis); il serait donc plus logique qu'ils fassent front commun pour s'attaquer à leurs problèmes de compétitivité sur la scène mondiale en travaillant à accroître l'intégration de leurs économies et la libéralisation des échanges commerciaux<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Fred Bergsten, « *Trade Balances and the NAFTA Renegotiation* », PIIE Policy Brief, Washington, Peterson Institute for International Economics, 2017, p. 17-23.

## Principes devant guider la renégociation

CPA Canada est membre de la Coalition canadienne du secteur des services. Cette dernière a relevé, dans son mémoire rédigé pour les consultations en cours, quatre principes pouvant orienter la position adoptée par le Canada dans le cadre de la négociation. Dans notre mémoire, nous souhaitons souscrire à ces principes et fournir quelques précisions à leur sujet.

*Le Canada devrait s'opposer à toute mesure réduisant les avantages qui découlent actuellement de l'ALENA. Les avantages conférés par l'accord devraient à tout le moins être maintenus et, de préférence, élargis.*

Au cours des deux dernières décennies, la technologie a révolutionné la conduite des affaires au point de rendre nécessaire une modernisation de l'ALENA. L'essor des chaînes de valeur mondiales, l'avènement du commerce électronique et la croissance du secteur des services comptent parmi les facteurs qui expliquent que le traité, sans être caduc, accuse du retard. Il y a effectivement lieu d'actualiser et d'améliorer l'accord à certains égards, mais les dispositions actuelles doivent constituer un point de départ et aucune d'entre elles ne doit être affaiblie si elle est actuellement avantageuse.

*Un nouvel accord nord-américain devrait viser à rehausser l'efficacité du secteur des services ainsi que sa compétitivité à l'échelle régionale et mondiale.*

Les exportations canadiennes de services ont atteint 107,2 milliards de dollars en 2016. Ce montant record dans l'histoire du pays représente une augmentation de 4,8 % par rapport à l'année antérieure. En outre, le commerce bilatéral des services entre le Canada et les États-Unis est beaucoup plus équilibré que celui des biens. Un peu plus de la moitié de nos exportations et importations de services se font avec les États-Unis<sup>2</sup>. L'amélioration des dispositions de l'ALENA applicables au secteur des services devrait constituer une priorité; nous aborderons la question plus en détail ci-après.

*Les négociations devraient être menées de façon transparente et conformément aux procédures officielles en matière de consultation des parties prenantes.*

D'aucuns ont critiqué, ces dernières années, le caractère secret des pourparlers menés par le Canada en matière de libre-échange. S'il va de soi que la négociation d'accords commerciaux ne peut être exposée au grand jour, il est néanmoins possible de prendre des mesures qui rendront le processus plus transparent et plus inclusif. Le gouvernement prend déjà la mesure la plus importante : consulter l'ensemble des Canadiens, et non seulement les acteurs du milieu des affaires et des secteurs les plus touchés par les échanges commerciaux. Certaines recommandations formulées plus tôt cette année par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international devraient également être prises en considération, particulièrement celle visant la présentation aux comités parlementaires concernés de rapports trimestriels sur l'avancement des négociations relatives aux accords de libre-échange<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Affaires mondiales Canada. *Le Commerce international : Le point sur le commerce et l'investissement – 2017*, [En ligne], 2017. [[http://www.international.gc.ca/economist-economiste/assets/pdfs/performance/state\\_2017\\_point/SoT\\_PsC\\_2017-Fra.pdf](http://www.international.gc.ca/economist-economiste/assets/pdfs/performance/state_2017_point/SoT_PsC_2017-Fra.pdf)] (Consulté le 15 août 2017).

<sup>3</sup> Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international. *Les accords de libre-échange : Un levier de prospérité économique*, [En ligne], février 2017. [[https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/AEFA/reports/FreeTradeReport\\_f.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/AEFA/reports/FreeTradeReport_f.pdf)].

*Afin de réduire les perturbations au minimum, les négociations devraient progresser le plus rapidement possible, étant néanmoins entendu qu'un traité ambitieux adapté aux pratiques d'affaires modernes est préférable à une entente conclue à la hâte.*

La nécessité de conclure les négociations avant l'intensification des processus électoraux dans les autres pays l'an prochain est souvent évoquée. Ces élections sont importantes, certes, mais demeurent des échéances arbitraires. Il faudra du temps pour négocier une vaste mise à niveau de l'ALENA.

### **Commerce des services**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la valeur des exportations canadiennes de services a atteint un sommet historique de 107,2 milliards de dollars en 2016, selon les évaluations faites au moyen des statistiques commerciales traditionnelles. La croissance du secteur des services au Canada est impressionnante et constante; pourtant, la valeur des exportations canadiennes de services est, en réalité, grandement sous-estimée. Selon des études menées par le Conference Board du Canada, les services qui constituent des intrants intermédiaires dans le processus de fabrication représentent 29 % de la valeur des exportations canadiennes de biens. Lorsque ces services intégrés sont ajoutés aux statistiques traditionnelles, ils représentent 44 % des exportations brutes du Canada plutôt que les 16 % attribués aux services selon les évaluations traditionnelles<sup>4</sup>. Environ les trois cinquièmes des exportations canadiennes de services ont pour destination les États-Unis (soit 55,1 % des services évalués au moyen des statistiques commerciales traditionnelles<sup>5</sup>, et près de 60 % des exportations de services qui constituent des intrants intermédiaires<sup>6</sup>).

Plusieurs enjeux commerciaux d'importance pour le secteur des services sont examinés dans le mémoire préparé par la Coalition canadienne du secteur des services pour les consultations en cours. Nos commentaires porteront sur la question qui nous semble revêtir une importance capitale : la mobilité de la main-d'œuvre.

#### Admission temporaire des gens d'affaires

Tous les services ont pour caractéristique fondamentale d'être fournis par des individus à d'autres individus. Les communications électroniques permettent de mener une bonne partie de ces activités à distance, par-delà différents fuseaux horaires, mais elles n'éliminent pas complètement la nécessité d'interactions en personne. L'ALENA a rendu possible la mobilité transfrontalière des gens d'affaires, facilitée par le chapitre 16, *Admission temporaire des hommes et des femmes d'affaires*. En vertu de ce chapitre, des gens d'affaires de différentes catégories, y compris des professionnels qualifiés, peuvent franchir la frontière et exercer des activités commerciales de façon temporaire pour le compte de leur employeur.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'ALENA a permis l'intégration des activités des entreprises dans les trois pays partenaires. Cette intégration est notamment illustrée par l'importance des sociétés étrangères affiliées. Environ 1,2 million de Canadiens travaillent pour des sociétés

---

<sup>4</sup> Jacqueline Palladini, *De bons services pour de bonnes affaires : En quoi les services ajoutent de la valeur aux exportations canadiennes de produits*, Conference Board du Canada, 2015.

<sup>5</sup> Affaires mondiales Canada, *op. cit.*

<sup>6</sup> Le Conference Board du Canada, *Le Canada et l'ALÉNA 2. Adapter l'ALÉNA aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2017.

canadiennes affiliées à des sociétés sous contrôle américain, et environ 10 % des actifs de sociétés au Canada, dont la valeur dépasse un billion de dollars, sont contrôlés par des sociétés américaines affiliées<sup>7</sup>. Les sociétés américaines affiliées à des sociétés canadiennes emploient plus de un demi-million d'Américains, ce qui injecte plus de 300 milliards de dollars dans l'économie des États-Unis<sup>8</sup>. À l'instar, par exemple, des pièces d'un moteur, qui doivent pouvoir circuler librement entre une usine mexicaine et une installation américaine d'un fabricant canadien de pièces d'automobile, les employés doivent pouvoir se déplacer librement<sup>9</sup>.

Les grandes sociétés du secteur des technologies figurent au nombre des entreprises qui ont tiré parti de la possibilité d'aménager des installations dans plusieurs pays membres de l'ALENA, mais elles comptent aussi parmi les entités les plus touchées par une des faiblesses du chapitre sur l'admission temporaire. En effet, l'accord prévoit l'admission temporaire de membres de plus de 60 occupations énumérées, mais la liste de ces occupations n'est plus du tout à jour, car elle ne rend pas compte de nouvelles occupations qui découlent d'avancées technologiques et qui n'existaient pas au moment de la rédaction des dispositions de l'ALENA. Idéalement, la renégociation de l'accord devrait inclure l'enrichissement de cette liste pour qu'elle reflète la réalité économique d'aujourd'hui. Dans la mesure du possible, l'accord modernisé devrait être assez souple pour permettre l'ajout de nouvelles occupations qui n'existent pas encore.

Le Conference Board du Canada a relevé une autre faiblesse dans le chapitre sur l'admission temporaire : des formulations vagues dans l'accord confèrent aux douaniers une responsabilité et un pouvoir discrétionnaire trop importants pour l'interprétation du sens des dispositions, ce qui donne lieu à un manque d'uniformité dans l'application des règles<sup>10</sup>. Les accords commerciaux devraient avoir pour objectif fondamental un traitement à la frontière uniforme, équitable et prévisible, qu'il s'agisse de la circulation transfrontalière de biens ou de personnes.

Toutefois, malgré la pertinence d'une amélioration des dispositions du chapitre sur l'admission temporaire, le sujet est délicat du point de vue politique aux États-Unis, ce qui pourrait rendre difficile la réalisation de progrès à cet égard pour le moment. Dans ce contexte, le Canada devrait donc viser deux priorités d'une importance primordiale. Premièrement, nous devons veiller à ce qu'aucune des dispositions actuelles sur la mobilité de la main-d'œuvre ne soit compromise. Tout recul aurait des conséquences pour les entreprises des trois pays. Deuxièmement, si des avancées sont impossibles pour le moment, nous devons viser un processus permettant de réexaminer la question à un moment ou d'une manière pouvant s'avérer plus propice à un résultat favorable.

### **Mise à profit du Partenariat transpacifique**

De nombreuses questions à négocier dans le contexte de l'ALENA ont récemment fait l'objet de discussions entre les trois parties dans le cadre des pourparlers entourant le Partenariat transpacifique (PTP). De fait, un des principaux avantages de la participation du Canada au PTP était le renforcement et la modernisation de ses relations commerciales avec ses partenaires nord-américains. Les États-Unis ont choisi de ne pas ratifier le PTP, dont l'avenir est à ce stade incertain, mais les réalisations associées aux

---

<sup>7</sup> Affaires mondiales Canada, *op. cit.*, et calculs de CPA Canada.

<sup>8</sup> Le Conference Board du Canada, *op. cit.*

<sup>9</sup> Greg Keenan, « Canada's secret NAFTA weapon », *The Globe and Mail*, 8 juillet 2017.

<sup>10</sup> Le Conference Board du Canada, *op. cit.*

discussions sur le PTP peuvent former un point de référence, ou un point de départ, pour les négociations relatives à l'ALENA.

Plus précisément, le PTP comprend deux chapitres portant sur des questions qui ne font pas actuellement partie de l'ALENA et qui méritent d'être examinées. Le chapitre 24, Petites et moyennes entreprises, a pour objectif l'élimination des obstacles liés aux coûts et à l'accès à l'information qui empêchent les PME de profiter des possibilités offertes par les accords de libre-échange. Ce chapitre représente une innovation du PTP et constitue un modèle à suivre pour les prochains accords de libre-échange que conclura le Canada.

Le PTP comprend aussi un chapitre sur la cohérence en matière de réglementation, qui vise à faire en sorte que chaque pays applique de bonnes pratiques pour l'adoption de ses réglementations afin d'atteindre ses objectifs légitimes en matière de politiques et de façon que ces réglementations ne deviennent pas des obstacles involontaires au commerce. Le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation mène des travaux importants sur la question. Il pourrait cependant s'avérer avantageux d'inclure dans l'ALENA des dispositions sur les pratiques de coopération en matière de réglementation afin d'assurer une uniformité accrue à cet égard entre les administrations nord-américaines.

En résumé, le Canada devrait saluer l'occasion qui lui est offerte de moderniser les dispositions de l'ALENA. Pour réaliser de véritables progrès, il faudra cependant du temps, et le Canada ne doit pas céder à la pression que pourraient exercer ses partenaires pour la fixation d'échéanciers irréalistes. Avant tout, les négociations doivent viser l'amélioration de l'accord actuel, et non sacrifier les mesures de libéralisation adoptées antérieurement.